



Confédération paysanne du Gers

Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Formulaire d'adhésion – année 2019

La Confédération paysanne est nécessaire pour vous défendre, pour défendre le métier et pour dialoguer avec l'État et la société. Trois bonnes raisons d'adhérer à la Confédération paysanne :

1 - Adhérer pour être défendu

Les doutes et les difficultés, ça n'arrive pas qu'aux autres. On a tous besoin, un jour ou l'autre, d'être informé, conseillé et défendu, parfois même en justice. Être adhérent, c'est ne plus être tout seul.

2 - Adhérer pour être représenté

Les paysans ont besoin d'être défendus et représentés collectivement dans toutes les instances où se décident nos conditions de travail, l'avenir de l'agriculture et celui des paysans. L'ambition de la Confédération paysanne est d'agir pour plus de justice sociale et de solidarité. Se syndiquer, c'est arrêter de subir, c'est anticiper.

3 - Adhérer pour agir

Les cotisations donnent au syndicat les moyens d'agir au service des paysans : représentation, information, défense individuelle et collective. Le syndicat c'est l'affaire de tous, et pas seulement des responsables et militants – dans le respect, bien sûr, des choix et possibilités de chacun. Se syndiquer, c'est déjà agir !

● **ADHÉSION 2019 à la CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU GERS :**

- Paysan(ne) en activité : 45 €
- Petits revenus, cotisants solidaires, retraités : 20€

● **DON à la CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU GERS :**

- Montant libre : €

● **ABONNEMENT au journal PAROLE PAYSANNE 32 :**

- Abonnement pour 6 numéros/an : 12€
- Abonnement de soutien : 20€

Pour les personnes Adhésion et don

Nom : **Prénom :**

Société :

Adresse :

Code postal et commune :

Tél : **Mail :**@.....

Production :

Statut : Chef exploitation Retraité Cotisant solidaire (statut MSA)

J'ai besoin d'une facture.

Chèque à l'ordre de Confédération paysanne du Gers, à renvoyer : 1 rue Dupont de l'Eure, 32000 AUCH

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique nécessaires pour votre adhésion et sont destinées au secrétariat de l'association. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.